



REUNION DU 2 JUIN 2025

Présents : M Georges Cascarino, Repentin Eric, Miguel Elvira Ruiz

Excusés : Mme Pierrette Barrot, Mme Marilyne Pinard, M Jérôme Bouquet, M Jérôme Prieto.

La Commission s'est réunie le mercredi 02 juin 2025 à 11h, au siège du District.

Chacun partage ses sources d'information et nous les mettons en commun.

Les informations des cartons rouges, blancs et les suspensions pour chaque équipe de D1, D2, D3 sont comparées et sont définies.

Comme convenu, chaque club sera informé individuellement des points de pénalités de chaque équipe.

A la date du 02 juin 2025, les matchs de championnats D1, D2, D3 étant terminés, sur les 82 équipes des trois divisions :

- **1 équipe (1 %) a perdu 4 points** (entre 25 et 30 points de pénalités) sur leur total en fin de championnat,
- **3 équipes (4%) ont perdu 3 points** (entre 21 et 25 points de pénalités) sur leur total de points en fin de championnat,
- **5 équipes (6 %) perdent 2 points** (entre 16 et 21 points de pénalités, sur leur total de points en fin de championnats,
- **19 équipes (23 %) perdent 1 point** (entre 11 et 15 points de pénalités, sur leur total de points en fin de championnats
- **33 équipes (40 %) n'ont perdu aucun point** (entre 6 et 10 points de pénalités sur leur total de points en fin de championnats,
- **21 équipes (26 %) gagnent 2 points** (entre 0 et 5 points de pénalités) sur leur total en fin de championnat, (dont une seule équipe termine son championnat avec 0 point de pénalités).

En conséquence, **66 % des équipes gagnent ou ne perdent aucun point** à leur classement final. Le Challenge du Fair- Play remplit totalement ses buts.

Le retrait ou le gain possible de points dans les classements, sera effectif, de la saison 2024 -2025, après validation du Comité Directeur du District.

Après consultation avec la Commission du Fair- Play, vu les délais impartis entre la fin des championnats (25 mai) et la date de l'assemblée générale du District 17 (20 juin), un susceptible appel du décompte des points de pénalités, devant la Commission d'appel du District, peut être formulé dans les 48h, à compter du lendemain de la décision contestée, à réception de cette notification personnalisée.

Réunion finalisée à 12h30.

**Le président de séance,
Eric Repentin.**

**Le secrétaire de séance,
Miguel Elvira Ruiz**